



Mise en œuvre de la Directive Inondations Sur le bassin Rhône-Méditerranée

Processus de sélection des Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI)

Synthèse de la consultation

Comité Inondation de Bassin

20 septembre 2012

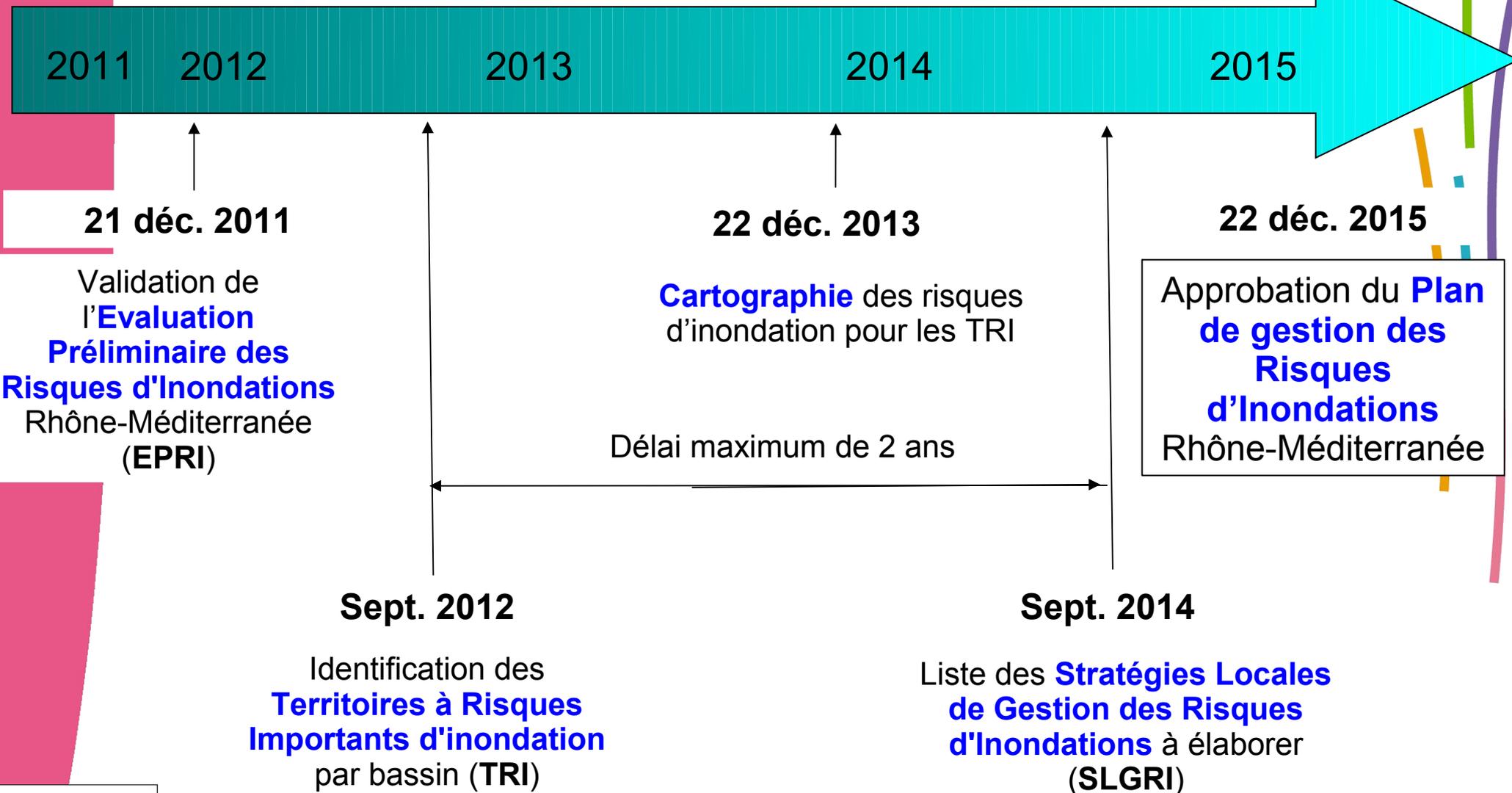
Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Mise en œuvre de la Directive Inondation

Calendrier du cycle 2011-2015



=> Chaque étape doit être arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin

Comprendre l'étape « identification des TRI »

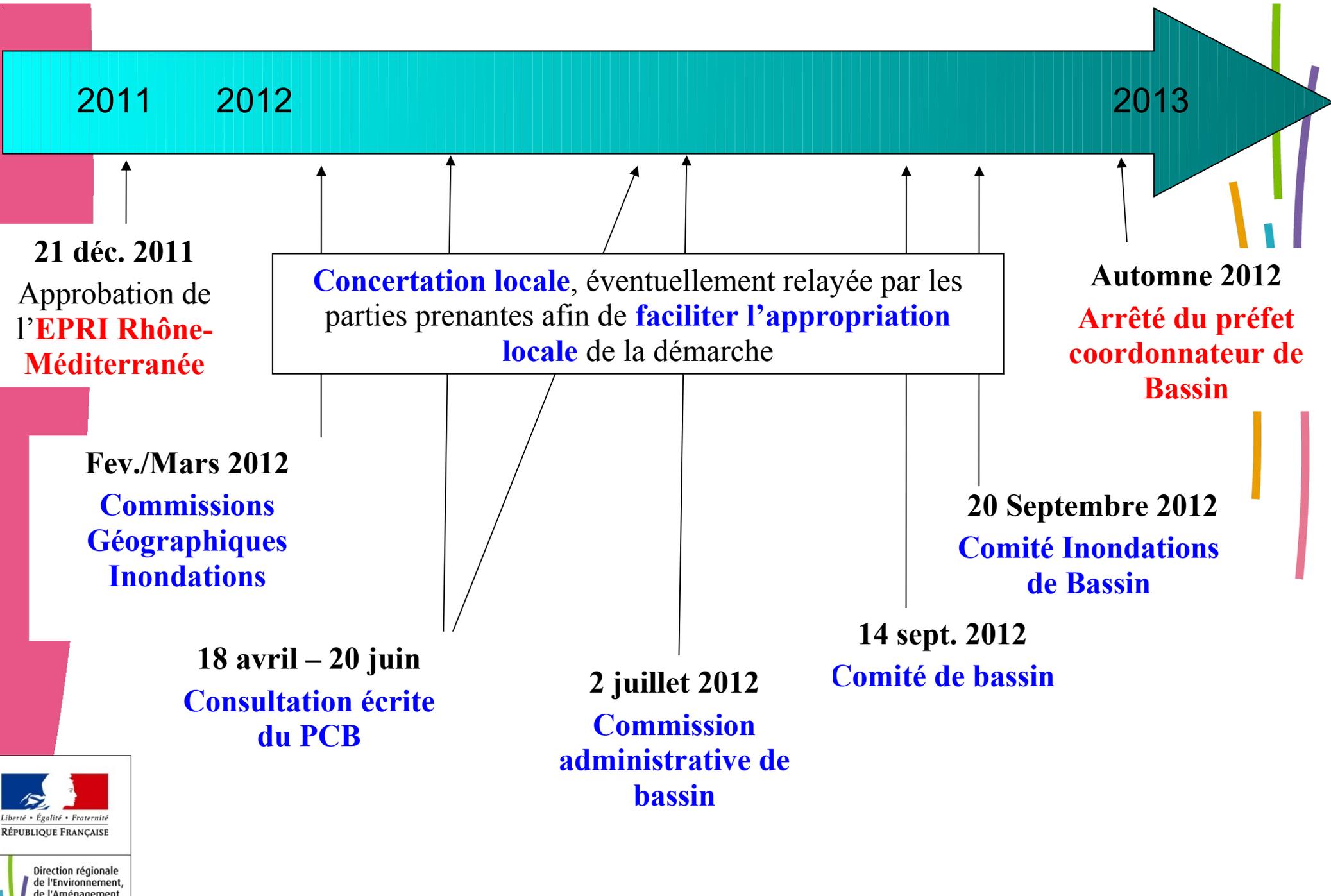


- La sélection des TRI n'est pas une fin en soi mais une étape vers une gestion priorisée :

1. Dans premier temps: **Caractériser les poches d'enjeux**
2. Dans une second temps: **Cartographier les risques** pour préciser la vulnérabilité des enjeux pour 3 niveaux d'évènements
3. Dans un troisième temps : **Mettre en œuvre une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI)** pour chaque TRI sur une périmètre plus large, pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations

=> **L'Etablissement Public Territorial de Bassin** concernée lorsqu'il existe devra s'assurer de la **cohérence des actions** des Collectivités Territoriales à l'échelle de la stratégie locale

Organisation pour l'identification des TRI



2011

2012

2013

21 déc. 2011
Approbation de
l'**EPRI Rhône-
Méditerranée**

Concertation locale, éventuellement relayée par les parties prenantes afin de **faciliter l'appropriation locale** de la démarche

Automne 2012
Arrêté du préfet coordonnateur de Bassin

Fev./Mars 2012
Commissions Géographiques Inondations

20 Septembre 2012
Comité Inondations de Bassin

18 avril – 20 juin
Consultation écrite du PCB

2 juillet 2012
Commission administrative de bassin

14 sept. 2012
Comité de bassin



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Phase de consultation des parties prenantes du bassin

- **Parties prenantes consultées (CIB + CGI)**

Gestion du risque (PAPI, acteurs spécifiques ex: ArlyIsère),

Gestion de crise (SDIS, SIDPC, SPC, ...),

Gestion de l'eau (Comité de Bassin, Contrats de Rivière, SAGE),

Aménagement du Territoire intercommunal (SCOT),

Collectivités Territoriales (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Intercommunalités),

Socio-économiques (Industriels, Agriculteurs, Assureurs, Notaires)

- **Modification de la liste présentée en CGI**

Retrait de l'ambiguïté sur les P3, Nouvelle proposition de liste partie 4.2 du document de consultation

- **Réponse attendue pour le 20 juin 2012**

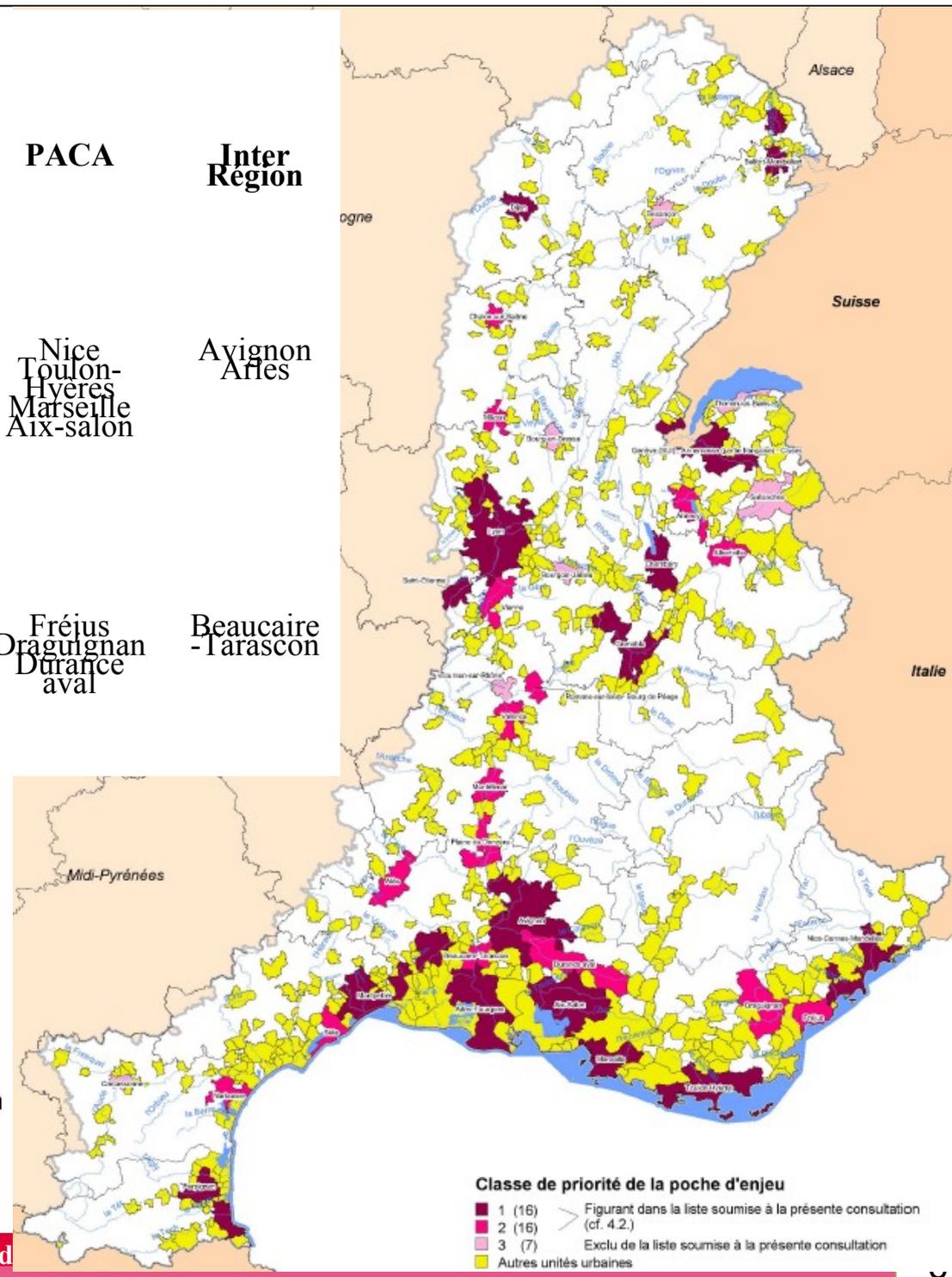
Réponse à adresser aux Préfet de Bassin, Préfet de Région, Préfet

Pré-identification des poches d'enjeu du bassin Rhône-Méditerranée

Priorité	FRC	BO	RA	LR	PACA	Inter Region
1	Belfort-Montbéliard	Dijon	Lyon Grenoble Chambéry Cluses-Annemasse Saint-Etienne	Nîmes Perpignan (St-Cyprien) Montpellier (Lunel-Mauguio-Palavas)	Nice Toulon-Hyères Marseille Aix-salon	Avignon Arles
2		Chalon Macon	Annecy Valence Vienne Romans Albertville Montélimar Pierrelatte-Donzères	Sète Ales Narbonne	Fréjus Draguignan Durance aval	Beaucaire -Iarascon
3	Besançon		Sallanches Thonon-les-Bains Bourg-en-Bresse Bourgoin-			Carcassonne

Classe de priorité de la poche d'enjeu

- 1 (16) > Figurant dans la liste soumise à la présente consultation (cf. 4.2.)
- 2 (16) > Exclu de la liste soumise à la présente consultation
- 3 (7)
- Autres unités urbaines



- 1 (16) > Figurant dans la liste soumise à la présente consultation (cf. 4.2.)
- 2 (16) > Exclu de la liste soumise à la présente consultation
- 3 (7)
- Autres unités urbaines

Réunions engagées localement

- Languedoc-Roussillon
 - Journée régionale à l'initiative du Conseil Régional
 - Réunions départementales menées à la demande des acteurs locaux ou de la DDTM
- PACA
 - Réunions départementales lorsque concernés par un TRI
 - Réunions bilatérales DREAL-DDT(M)
- Rhône-Alpes
 - Réunions départementales ou interdépartementales en fonction des projets de TRI
- Franche Comté
 - Réunions techniques avec les acteurs concernés sur Belfort-Montbéliard et Besançon
- Bourgogne
 - Réunion technique avec les acteurs du dijonnais



Synthèse de la consultation

- 202 avis reçus au 14/09/12
- Répartition par région
 - Bourgogne : 20
 - Champagne-Ardenne : 1
 - Lorraine : 2
 - Franche-Comté : 19
 - Rhône-Alpes : 60
 - PACA : 49
 - Languedoc-Roussillon : 55
- Répartition par type d'acteur
 - Etat (Préfets, DDT-M, SIDPC, SPC) : 27
 - SDIS : 6
 - Acteurs de l'Eau (EPTB, syndicat de rivière, réseaux régionaux, ...) : 53
 - Porteur de SCOT ou EPA : 9
 - Intercomunalités et communes : 67
 - Conseils Généraux : 18
 - Conseil Régionaux : 2
 - Représentants du monde agricole : 7
 - Représentants des industriels : 6
 - Associations de sinistrés et de la protection de la nature : 5
 - PNR : 1
 - Suisse : 1

Synthèse de la consultation

Remarques d'ordre général

- Méthode : inquiétude sur la différence d'approche bassin de vie/bassin versant
 - Rappel sur l'objectif final d'aboutir à la définition de stratégies locales (périmètre d'action à l'échelle du bassin-versant) pour chaque TRI (périmètre de mesure des actions à l'échelle pour le PGRI)
- Manque de visibilité sur les conséquences financières et les contraintes
 - Garantie des actions engagées pour les stratégies locales
 - Maintient du dispositif PAPI en dehors
 - Demande d'implication/structuration des acteurs du territoire
 - Établir une cartographie des risques pour les 3 scénarios d'inondation
- Besoin de clarification sur le lien entre PAPI/SLGRI/TRI
 - Travail de clarification de l'Etat à engager sur le lien PAPI vers SLGRI
 - TRI donne 2 ans aux acteurs locaux pour réfléchir aux périmètres et aux objectifs des stratégies locales
- Problème du cumul des procédures qui pèsent sur les collectivités
 - Rechercher une synergie des dispositifs entre la DI et les obligations engagées sur la gestion des l'eau, du milieu marin et de l'aménagement du territoire

Synthèse de la consultation

Remarques d'ordre général

- Inquiétude sur la caractérisation de l'événement millénaire dans la cartographie
 - Clarification sur l'événement moyen comme référence pour l'aménagement du territoire dans la cartographie
- Besoin mieux prendre en compte la dangerosité des phénomènes, la population saisonnière et l'évolution démographique des territoires
 - Pris en compte dans la modification du périmètre des TRI suite à la phase de consultation
- Manque de prise en compte de certaines spécificités locales économiques (réseaux, infrastructures, agriculture, microéconomie, ...)
 - Lorsqu'il n'a pas été intégré dans la caractérisation des TRI, ce point pourra être approfondi dans la définition des objectifs des stratégies locales
- Calendrier contraint de l'association et différence entre bassins
 - Prise en compte des derniers avis de la consultation transmis mi-septembre
 - Association des parties prenantes à engager dans la durée sur les différentes étapes de la DI qui sera actualisées tous les 6 ans
 - Différences entre bassin limitée pour les TRI inter-bassin : désignation d'un préfet de bassin pilote

Synthèse de la consultation

Remarques sur les projets de TRI

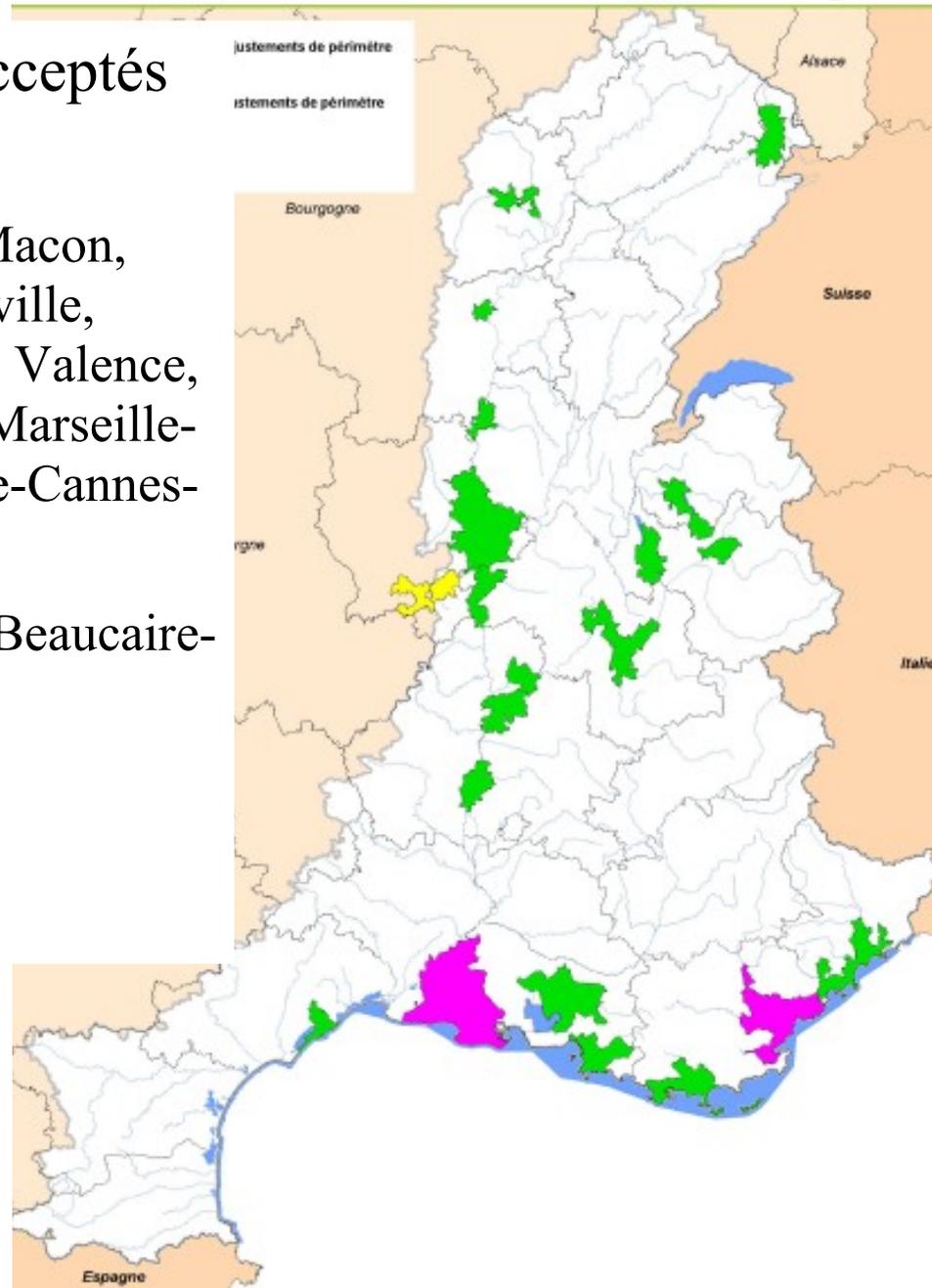
A) Projets des TRI globalement acceptés avec quelques ajustements

- a) Belfort-Montbéliard, Chalon, Macon, Lyon, Vienne, Annecy, Albertville, Chambéry, Grenoble, Romans, Valence, Montélimar, Sète, Aix-Salon, Marseille-Aubagne, Toulon-Hyères, Nice-Cannes-Mandelieu, Dijon
- b) Fusion de certains territoires : Beaucaire-Tarascon/Arles-Fourques et Draguignan/Fréjus
- c) Saint-Etienne inter-bassin

 Maintenu en TRI avec quelques ajustements de périmètre

 TRIs fusionnés avec quelques ajustements de périmètre

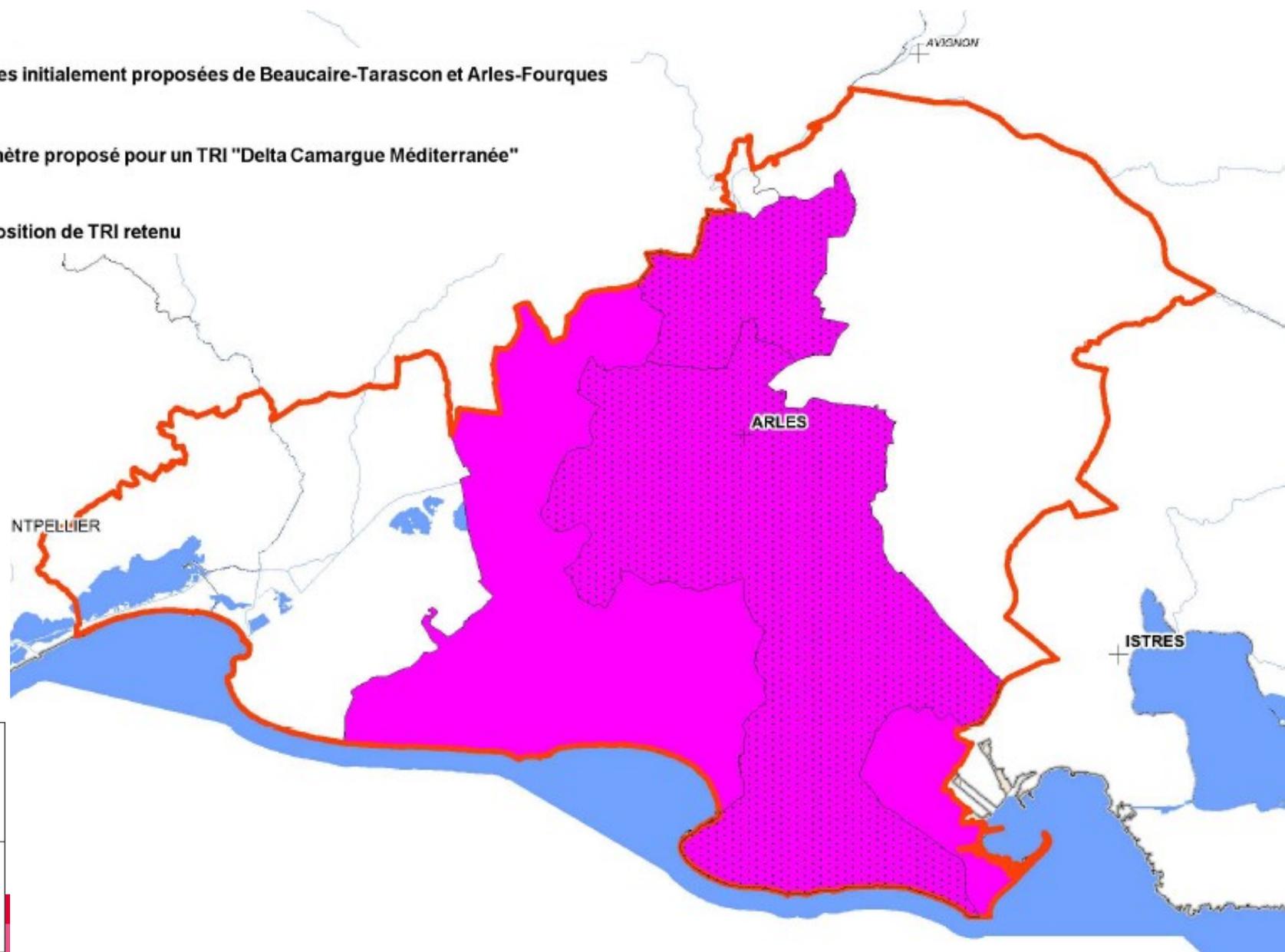
 TRI inter-bassin



Synthèse de la consultation

Remarques sur les projets de TRI

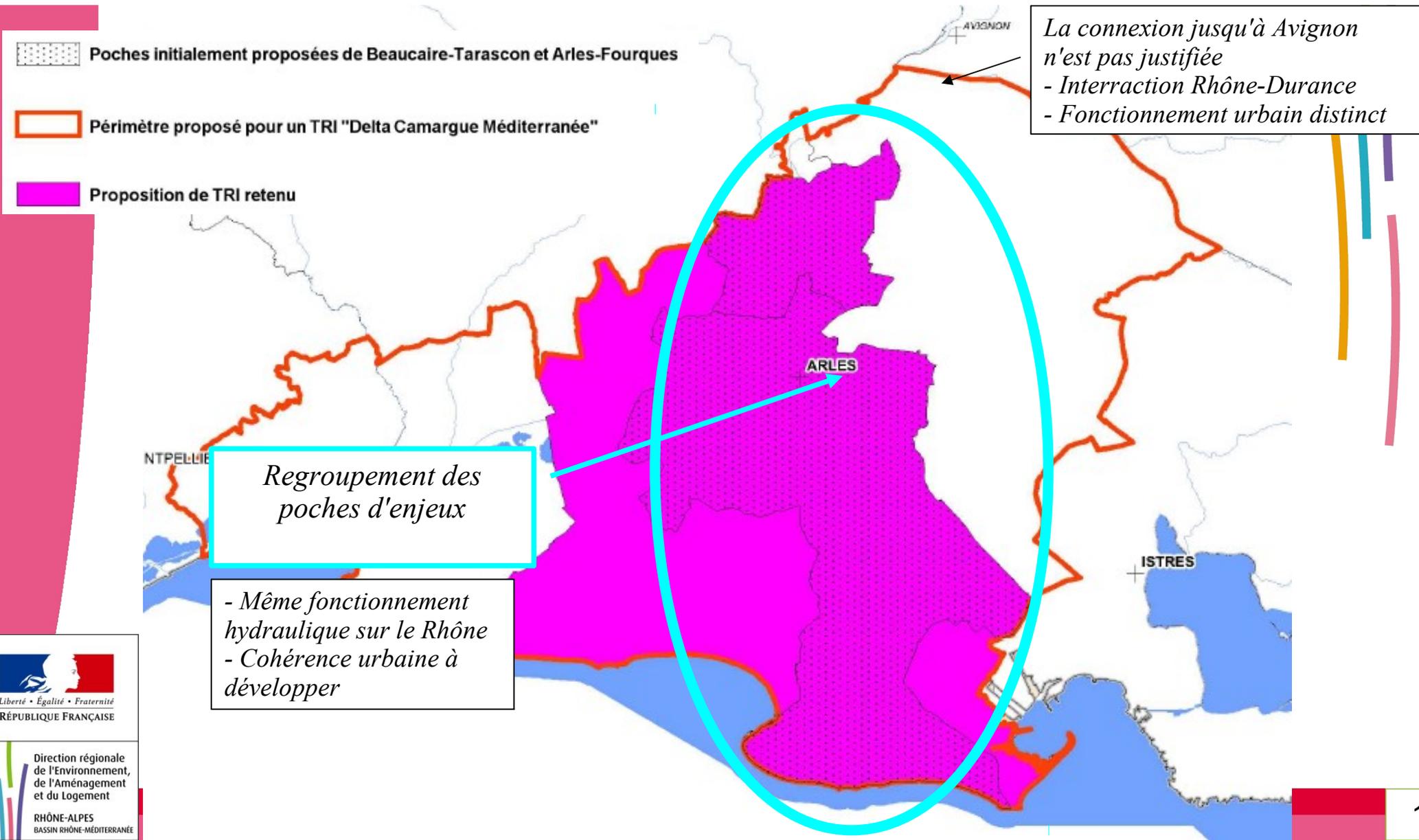
A) Cas particulier de la proposition d'un TRI « Delta Camargue Méditerranée »



Synthèse de la consultation

Remarques sur les projets de TRI

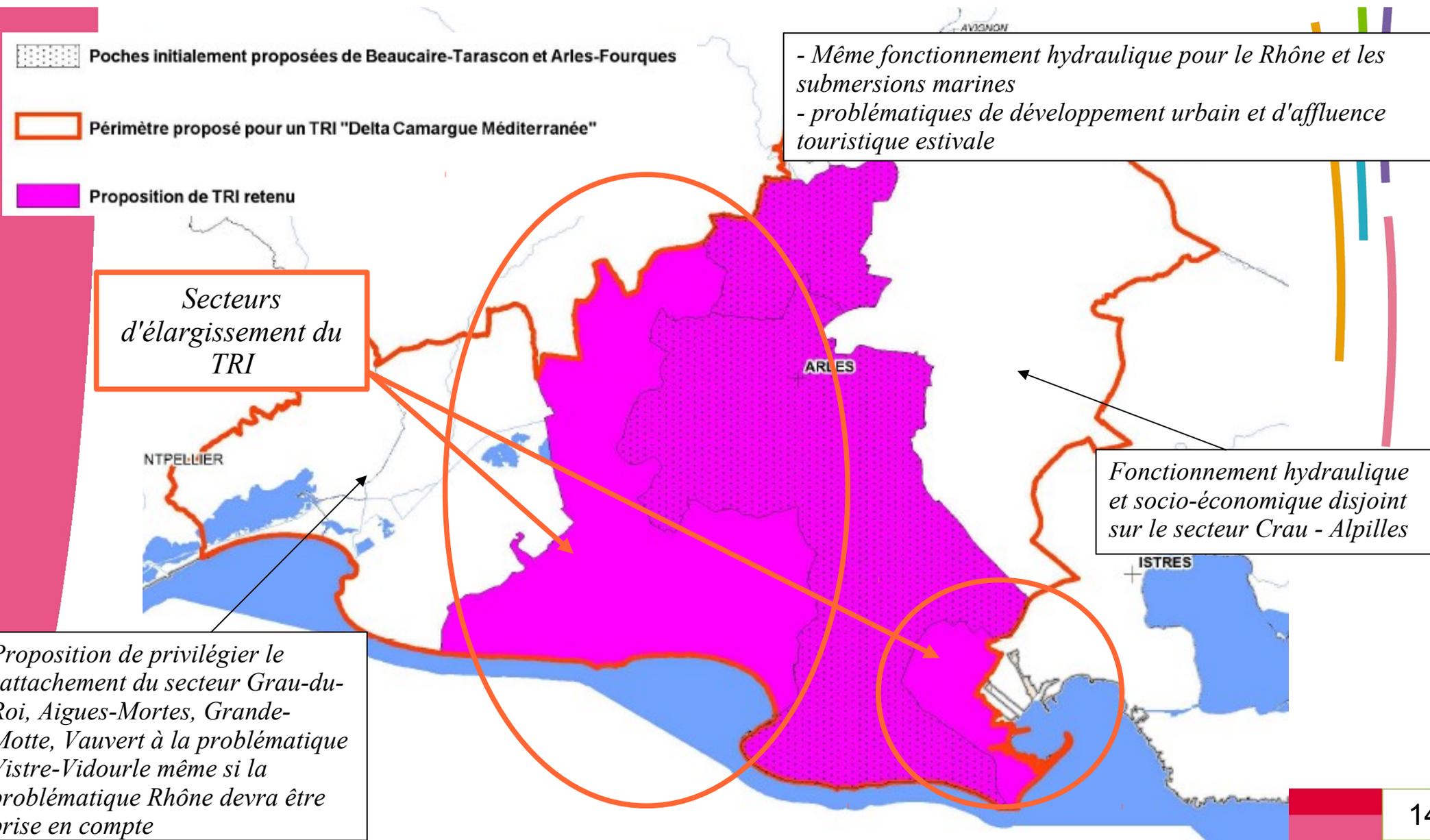
A) Cas particulier de la proposition d'un TRI « Delta Camargue Méditerranée »



Synthèse de la consultation

Remarques sur les projets de TRI

A) Cas particulier de la proposition d'un TRI « Delta Camargue Méditerranée »



Synthèse de la consultation

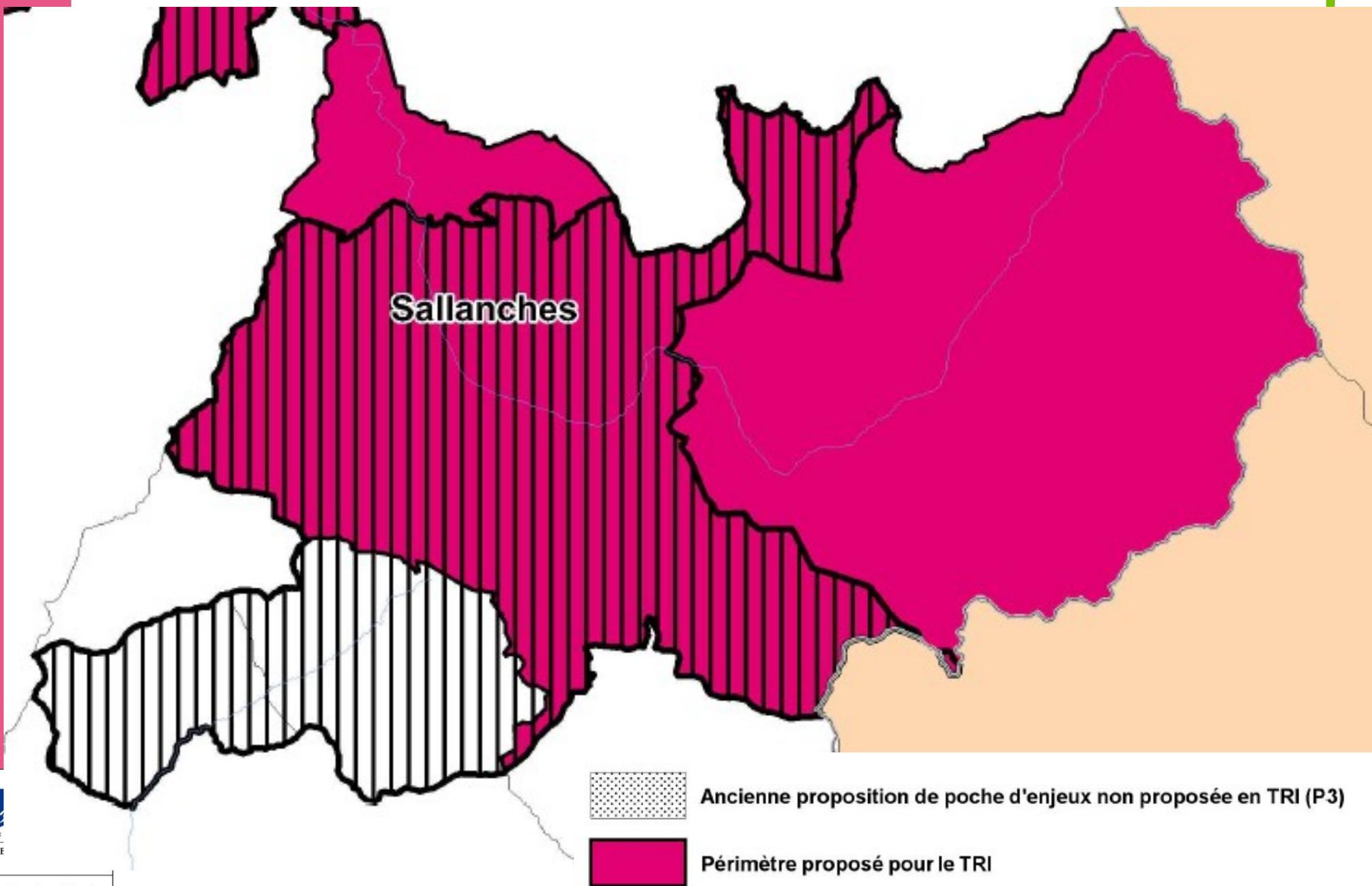
Remarques sur les projets de TRI

- B) Projets de TRI avec besoin de tenir compte de critères complémentaires (dangerosité des phénomènes, pression démographique, attractivité saisonnière, ...) pour la requalification de la poche et de son périmètre :
- a) 3 TRI complémentaires : Carcassonne, Béziers-Agde et Haute-Vallée de l'Arve
 - b) Augmentation significatives du périmètre de certaines proposition languedociennes : Alès, Nîmes, Montpellier-Lunel-Maugio, Narbonne, Perpignan-Saint-Cyprien
 - c) Écarter néanmoins : Tournon, Bourgoin, Menton, Durance-Moyenne, Golfe de Saint-Tropez

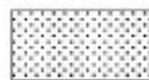
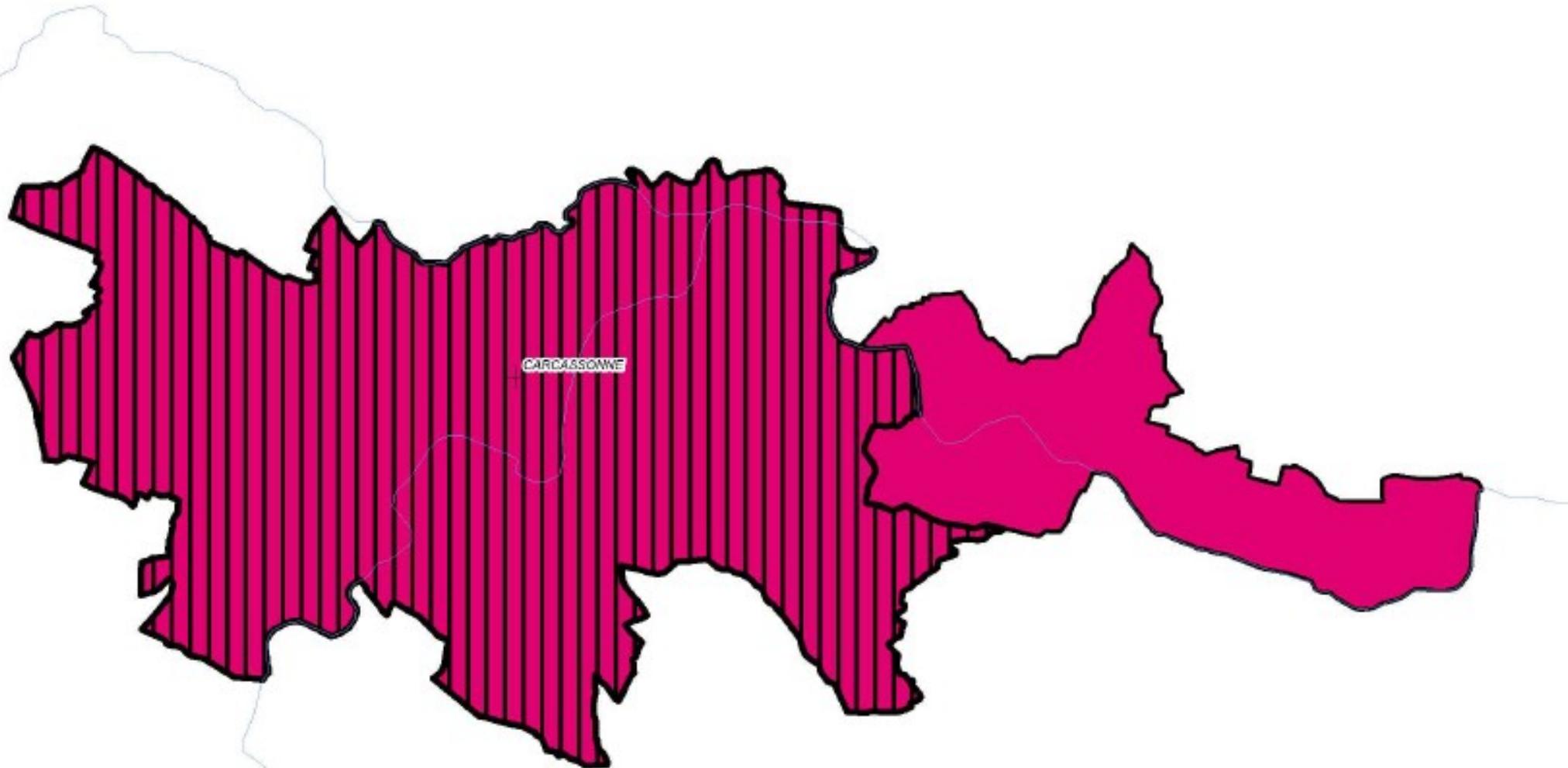
Béziers-Agde



Haute-Vallée de l'Arve



Carcassonne

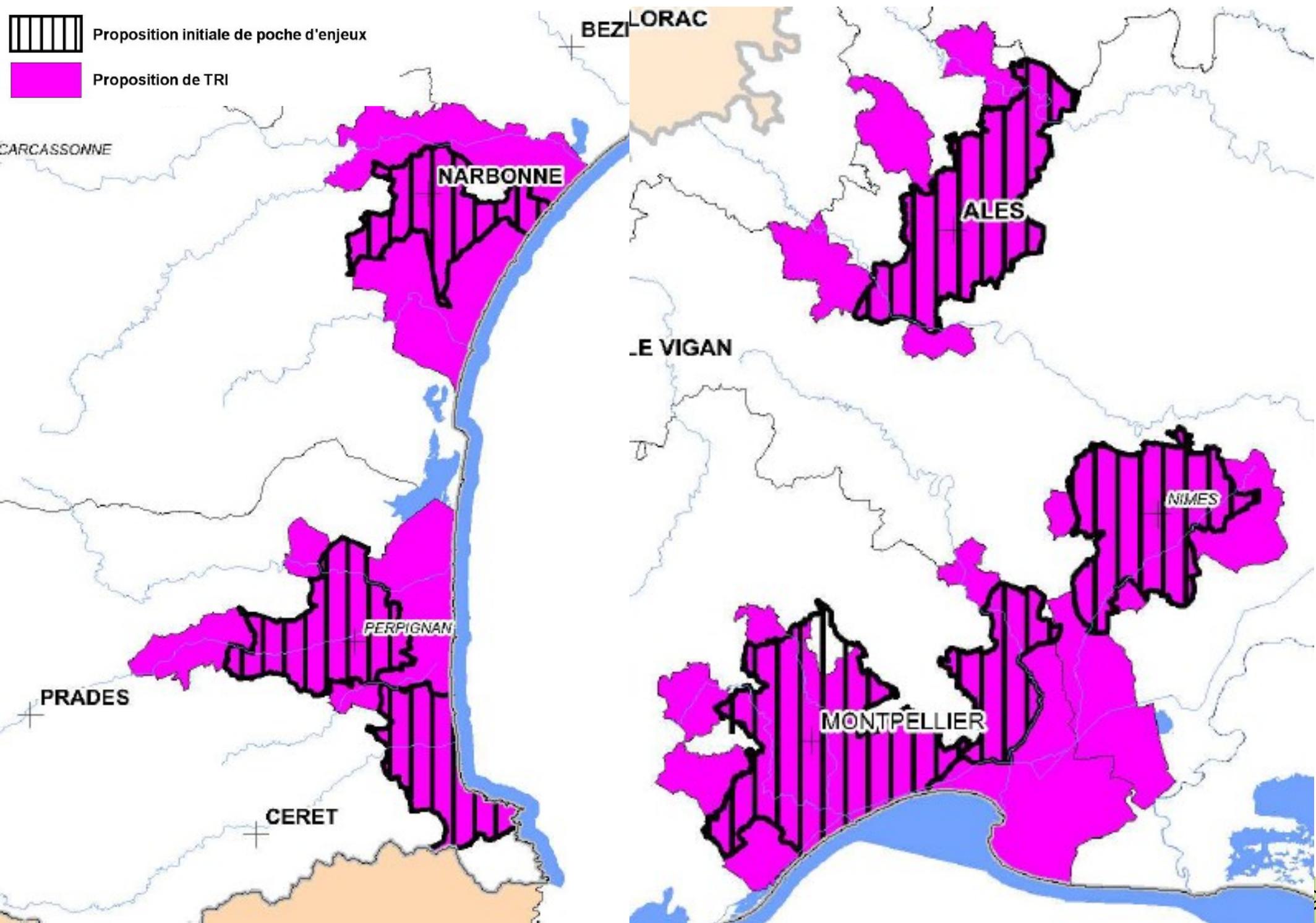


Ancienne proposition de poche d'enjeux non proposée en TRI (P3)



Périmètre proposé pour le TRI

Poches d'enjeux ayant fait l'objet d'une augmentation significative



Synthèse de la consultation

Remarques sur les projets de TRI

C) 2 cas particuliers revus au regard des enjeux de gouvernance

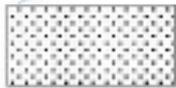
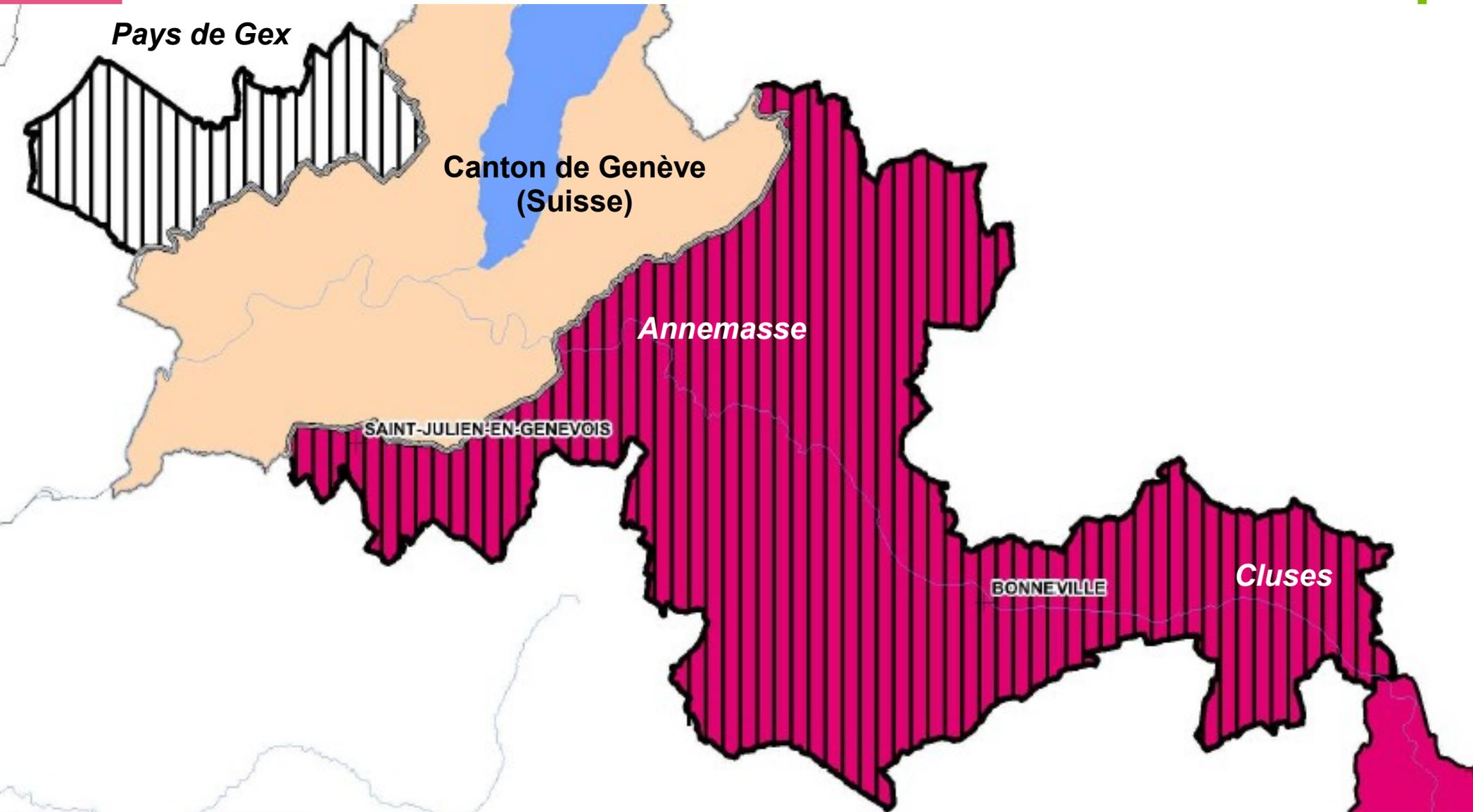
- a) Cluses-Annemasse : retirer le Pays de Gex car difficulté de gestion transfrontalière

=> *prépondérance de la problématique Arve et affluents sur la gestion transfrontalière des risques d'inondation*

- b) Pierrelatte-Donzère-Bollène, Avignon-Orange, Durance-aval

=> *enjeux en terme de gouvernance Rhône-Durance et autres affluents*

Annemasse-Cluses



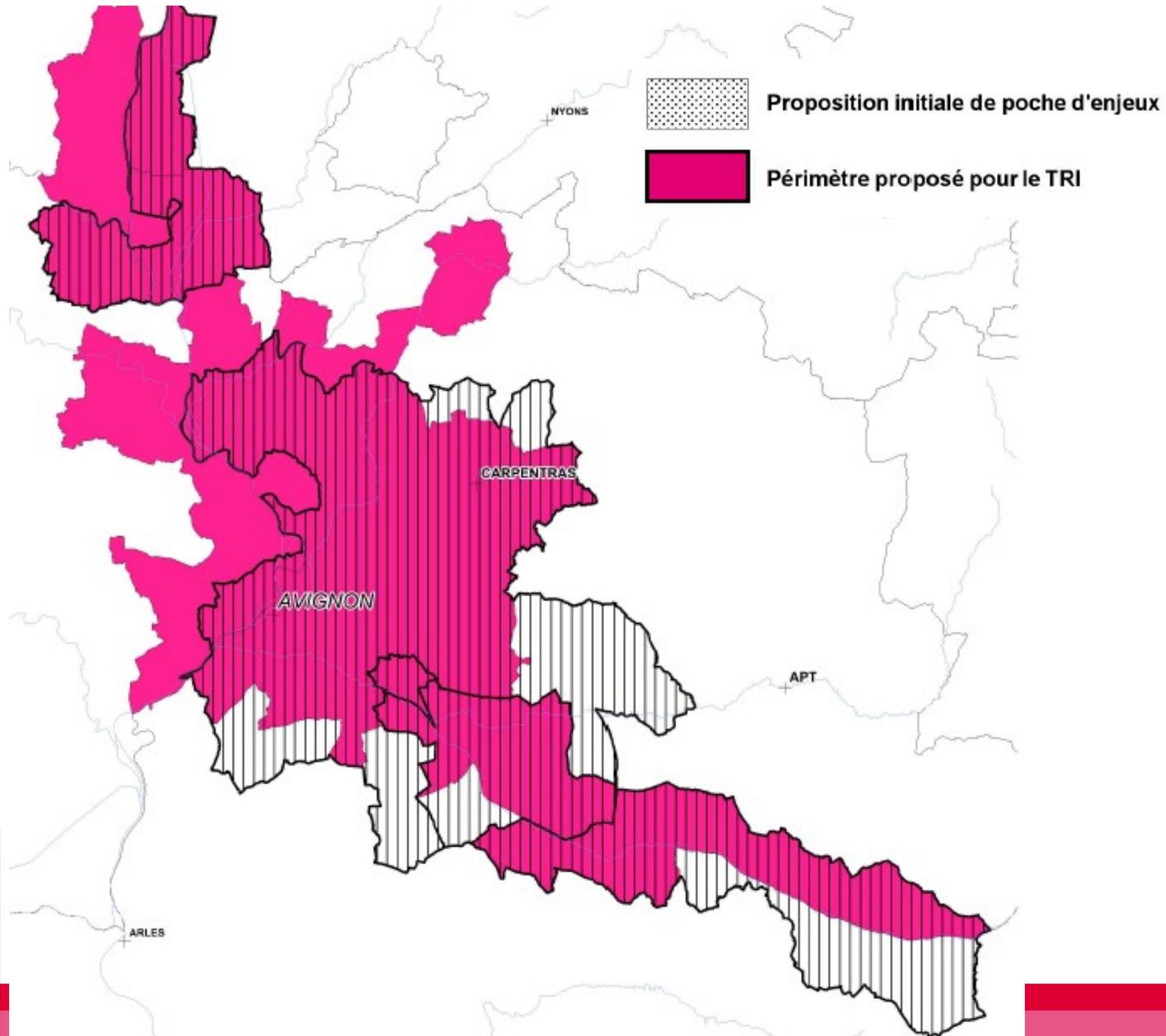
Proposition initiale de poche d'enjeux



Périmètre proposé pour le TRI



TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse vallée de la Durance



FC

Belfort-Montbéliard

BO

Chalon
Dijon
Mâcon

RA

Albertville
Annecy
Annemasse - Cluses
Chambéry
Grenoble - Voiron
Haute-Vallée de l'Arve
Lyon
Montélimar
Plaine-de-Valence
Saint-Etienne
Romans-sur-Isère - Bourg-de-péage
Vienne

LR

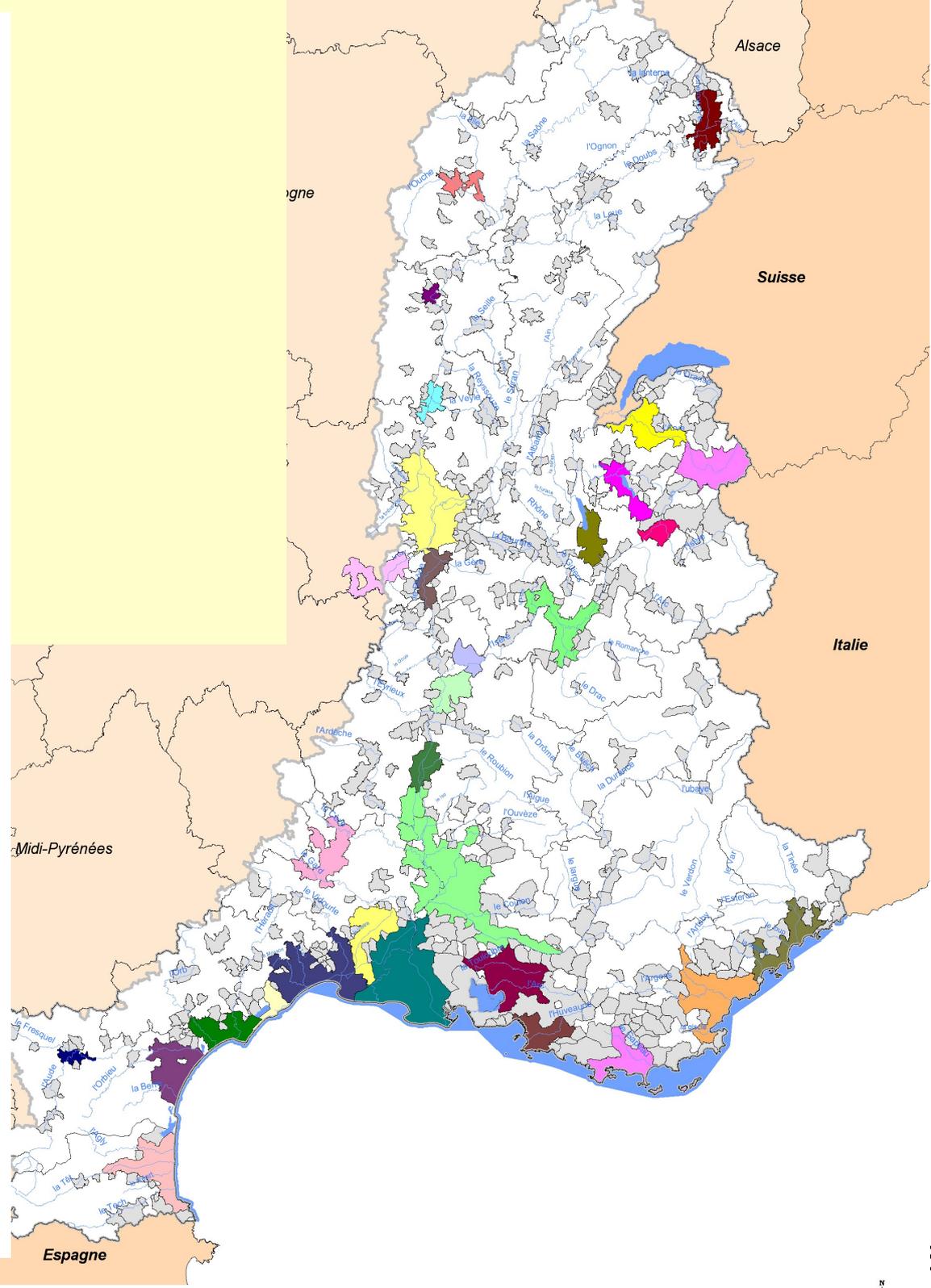
Alès
Béziers - Agde
Carcassonne
Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas
Narbonne
Nîmes
Perpignan - Saint-Cyprien
Sète

PACA

Aix-en-Provence – Salon-de-Provence
Est - Var
Marseille- Aubagne
Nice-Cannes - Mandelieu
Toulon-Hyères

«Avignon - Plaine du Tricastin -
Basse Vallée de la Durance »
Delta du Rhône

Inter Région



Processus à suivre avant l'arrêté du PCB

Sept.

Fin sept. 2012

Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

- Établit liste des TRI du bassin
- Mentionne les TRI nationaux

TRI concerné par les crues du Rhône (6 TRI)

Réflexion sur une stratégie d'axe Rhône = Plan Rhône

Fin sept. 2012

Le MEDDE rapporte à l'UE la liste des TRI *provisoire*

Oct. 2012

Le MEDDE arrête la liste des TRI nationaux

Oct. 2012

Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

- Arrête conjointement avec le Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne le TRI inter-bassin de Saint-Etienne

Périmètre + Préfet de Bassin pilote du TRI

- Arrête la liste des TRI du bassin Rhône-Méditerranée

Dont TRI nationaux

Dont TRI inter-bassin

Nov.